sont donc les coups d'épingle ? On a déchiré le traité de 1862, sur Zanzibar, sans la consulter, on a arrêté et maltraité la mission Mizon, et elle n'a rien dit. (Vifs applaudissements).

C'est une erreur de dire que nous n'avons ni colons ni capitaux; la France fait pour 860 millions d'affaires avec ses colonies, alors que l'Angleterre n'atteint que le chiffre de 72 millions avec les mêmes colonies; cette situation est bonne; il faut donc continuer dans cette voie; ce qu'il faut à nos colonies, c'est développer leur agriculture; c'est leur envoyer des directeurs, des contre-maîtres et des capitaux. (Applaudissements).

Il faut construire des chemins de fer et avancer l'argent nécessaire; c'est ainsi que font tous les pays qui ont des colonies. (Très bien).

L'orateur fait ressortir l'urgence qu'il y a, pour nous, à relier toutes nos possessions à la Métropole par des câbles. (Applaudissements).

M. LE MINISTRE DES COLONIES. — Le gouvernement déposera très prochainement un projet de loi sur les câbles.

M. ETIENNE. — Il faut organiser l'armée coloniale et créer le crédit colonial. En terminant, l'orateur dénonce les agissements des méthodistes anglais dans la plupart de nos colonies ; nous avons été trop bienveillants, trop généreux, car nous avons cédé à l'Angleterre des territoires qui nous appartenaient (applaudissements); la Chambre voudra que la France continue à avoir une politique coloniale; il y va de son honneur et de son intérêt. (Applaudissements répétés sur de nombreux bancs.)

La suite de la discussion est renvoyée à lundi, à deux heures ; la séance est levée à six heures.

LA HAUTE-COUR

Audience de vendredi 8 décembre 1899.

Paris, 8 décembre. — L'audience publique est ouverte à une heure dix. Les accusés sont introduits. MM. Déroulède, Buffet et de Vaux sont toujours absents. L'appel nominal ne signale aucun manquant.

M. GUÉRIN. — Je demande la confrontation qu'on m'a promise hier, entre MM. Lépine et Puybaraud. — LE PRÉSIDENT. Il y sera procédé plus tard.

AUDITION DES TÉMOINS A DÉCHARGE

C'est aujourd'hui que commence l'audition des témoins à décharge.

Le Président : Faites entrer le premier témoin.

Déposition de M. Jules Lemaître

M. Jules Lemaître, membre de l'Académie Française, très calme, en redingote, se présente à la barre. (Vif mouvement d'attention).

Le Président commence par demander, aux avocats et aux inculpés, à la requête de qui le témoin est cité. Plusieurs avocats se lèvent et posent successivement au témoin, des questions assez confuses, que M. Jules Lemaître se fait répéter. A ce propos, on a une petite déception; on s'attendait à un petit discours préliminaire du Président de la *Ligue de la Patrie Française*, mais celui-ci se borne à répondre très nettement, il est vrai, et très spirituellement, aux questions qui lui sont posées.

Me MAIGNIEN. — M. Jules Lemaître n'a-t-il pas protesté contre certains faits relatés dans l'acte d'accusation?

M. LEMAITRE. — J'ai protesté contre le procès dans l'*Echo de Paris*. Mes opinions sont connues, et je proteste de nouveau. Ai-je besoin de le dire ?

Me CHENU. — M. Jules Lemaître pourrait-il nous parler des tendances politiques de M. Déroulède ? — M. LEMAITRE. J'ai vu, deux fois, Déroulède depuis son acquittement, et je lui ai entendu dire, avec la plus grande netteté, avec brutalité même, que jamais, il ne marcherait, même provisoirement, avec les royalistes. Quant à ma sympathie pour sa personne, elle est assez notoire.

Sur question de M. Cailly, M. Lemaître déclare qu'il a entendu ce dernier reprocher, à M. Déroulède, de n'être pas antisémite, à la réunion de St Cloud. A une série de questions diverses, M. Lemaître déclare : 1° Qu'il n'a jamais connu de projet d'entente entre les Ligues, et qu'à peine a-t-on échangé quelques observation, au point de vue d'un concert dans les élections législatives prochaines ; 2° Qu'au fond les Ligues étaient plutôt hostiles les unes contre les autres ; 3° qu'il croit le royalisme intransigeant de M. de Sabran incapable d'avoir même en une velléité d'action commune avec M. Déroulède; 4° que le parti royaliste n'était pas représenté à la réunion de Saint-Cloud, laquelle n'était, à proprement parler, qu'une réunion des amis personnels de Déroulède, à l'occasion de l'aquittement de ce dernier. 5° Que, lors du procès des Ligues, il a protesté, devant le Tribunal, contre l'impunité accordée à la Franc-maçonnerie.

Mais, ajoute M. Jules Lemaître, avec une fine pointe d'ironie, j'ai constaté que ma protestation était parfaitement inutile. (Rires). Je crois bien qu'il serait également inutile de la renouveler ici. (Sourires).

Me NORMAND. — M. Lemaître peut-il nous dire si toutes les opinions n'étaient pas représentées à la *Ligue de la Patrie Française?* — R. Parfaitement : Nous allions de M. de Mun à M. Giard.

Me NORMAND. — Quels sentiments réunissaient tous ces hommes ?—LE PRÉSIDENT. — La *Ligue de la Patrie Française* n'est pas en cause. (Vives protestations.) — Me NORMAND. Il est intéressant de préciser ce point.

Le Président : La question ne sera pas posée. (Longue exclamation.) M. Lemaître (ironique) : Je pense, pour répondre à un ordre d'idées analogue, qu'assurément toutes les manifestations qui ont lieu, et pour lesquelles on poursuit les accusés, étaient dues à un mécontentement général.

Beaucoup de Français, depuis deux ans, ne sont pas satisfaits; il se trouve lorsqu'un événement se produisait qu'ils avaient l'idée, sans se concerter le moins du monde, d'aller voir dans la rue. (Rires.) Que voulez-vous ? pour moi, il y a eu une longue série de manifestations contraires, à propos de la question que vous savez. Il est certain que les manifestations répondaient les unes aux autres, et que si on a manifesté, du côté des nationalistes, c'est assurément contre quelque chose. (Rires.)

Le procureur général : M. Jules Lemaître croit-il pouvoir dire aussi, que la manifestation d'Auteuil, où on outragea le Président de la République, et l'affaire de Reuilly, où on incitait un général à la révolte, furent des ripostes à d'autres manifestations? (Agitation.)

Les accusés protestent contre le ton de M. Bernard. — Le Procureur : C'est respectueusement que je pose la question à M. Lemaître ; j'ai, aussi bien que la défense, le droit de poser des questions aux témoins. (Bruit).

LE PRÉSIDENT. Je ferai respecter votre droit. — M. JULES LEMAITRE, avec énergie. Je ne répondrai pas sur la manifestation du 23 février (Affaire de Reuilly), car elle a été jugée par le jury parisien. Donc, je n'ai pas à réviser le verdict. Quant à la manifestation d'Auteuil, elle était la réponse aux conditions mêmes, dans lesquelles s'est faite l'élection de M. Loubet. (Rires sur les bancs des accusés; violents murmures sur les bancs du Sénat).

Le président, à M. Lemaître. — Je ne puis vous laisser dire de telles choses. (Vives exclamations aux bancs de la défense et des accusés. — M. Brunet aux sénateurs: *Silence*.)

M. LEMAITRE. — Je n'ai pas dit que l'élection de M. Loubet fut la justification de l'affaire d'Auteuil; j'ai dit qu'elle en était l'explication. (Fou rire).

Me QUENTIN demande à M. Lemaître s'il estime, qu'ayant dit, dans un récent discours, que sa pensée était conforme à celle du jury parisien, la situation de Ballières et de Barrillière n'est pas analogue à la sienne. — M. JULES LEMAITRE, répond que la question est un peu subtile, mais qu'il y a cependant, des points de contact, entre MM. Ballières et Barillier et lui, sauf cependant en ce qui concerne l'exécution. (Fou rire).

Finalement, sur une question de Me Normand, M. Jules Lemaître explique qu'il a souvent entendu parler, autour de lui, de projets, de rêves vagues et exprimer cette idée, commune à bien des gens : « Qui nous débarrassera de ce que nous avons »; mais que c'est toujours sans aucun commencement d'exécution. Evidemment, dit-il, tout le monde sait à quoi correspondait la pensée commune. La France en a souffert pendant deux ans. (Approbation.)

La déposition de M. Jules Lemaître, faite d'une voix forte, avec aisance, dans une note de bon ton et de bonne humeur, prend fin sur ces mots : On regrette, cependant, que les avocats n'aient pas su habilement l'amener sur un terrain général.

DÉPOSITION DE M. MILLEVOYE député de la Seine

M. Millevoye succède à M. Lemaître. Très calme, il déclare tout d'abord, qu'il a l'honneur de connaître tous les accusés. Sur question, il raconte qu'il fut un des organisateurs de la manifestation du 12 décembre, devant le Cherche-Midi, faite uniquement pour protester contre les odieuses attaques dont les chefs de l'armée étaient l'objet, ce qui était un péril national. Il ajoute qu'en présence d'un danger national, il a fait, comme Gambetta en 1890, appel à tous les bons Français. Il affirme que M. de Ramel n'était à cette manifestation qu'à ce titre, que d'ailleurs, il n'y eut aucune collision avec la police, aucun trouble, aucun cri séditieux, et qu'on se borna à acclamer l'armée.

Questionné par MM. Cailly et Dubuc, M. Millevoye déclare qu'il les considère comme des républicains irréductibles, et qu'il ne les a pas vus à la manifestation du Cherche-Midi. De même, sur interpellation successive de MM. de Ramel, Godefroy et de Sabran, M. Millevoye affirme qu'il est puéril de douter de l'intransigeance de leur royalisme et fait l'éloge de leur loyauté.

M. Barillier : Et moi ? — M. Millevoye : M. Barillier est l'honneur et la loyauté même ; il est le digne lieutenant du chef Déroulède. (*Mouvement et rires.*) Je ne m'explique pas ces sourires ; je m'adresse ici, en toute conscience, à des juges. (Murmures approbatifs.)

Le témoin fait des déclarations analogues, en ce qui concerne la sincérité de MM. Buffet et Baillière, incapables de toute compromission. M. Millevoye traite de légende absurde les allégations de subvention des journaux nationalistes par les royalistes. Interrogé sur le caractère des manifestations dans la rue, il déclare que, si tant de citoyens se sont rapprochés dans la rue, ou ailleurs, c'était en vertu d'une pensée commune de résistance aux manifestations dreyfusistes, et cela, sans rien abdiquer de leurs préférences politiques.

M. Millevoye dit, en outre, que M. Cailly était en dissentiment avec Guérin en préconisant l'éloignement de la Ligue de ce dernier. Sur question de M. Guérin, M. Millevoye s'explique sur ses tentatives de médiation en vue de la reddition du fort Chabrol, auprès de M. Waldeck-Rousseau. On en connait les diverses phases. Au cours de ces explications, le procureur général déclare faire toutes réserves, en ce qui concerne le rôle prêté au ministre de l'intérieur. (Bruit).

M. Millevoye : Je suis ici pour dire toute la vérité, et j'affirme que l'élargissement des amis de Guérin était la seule difficulté des négociations. (Sensation.) J'affirme aussi que M. Puybaraud a pris très au sérieux ma médiation, me suppliant d'aboutir dans mes démarches.

Interrogé par M. Guérin, M. Millevoye dit que le président du conseil avait promis de laisser Guérin alors malade dans une maison de santé, avec autorisation de voir sa mère qui ne savait pas ce qu'il était devenu depuis quatre mois. Cet engagement d'honneur, ajoute M.Millevoye, n'a pas été tenu. (Vive sensation.)

M. GUÉRIN. — On aurait dû d'autant le tenir qu'on pouvait encore plus compter sur ma parole d'honneur que sur la force de la police. (Mouvement).

M. MILLEVOYE ajoute enfin qu'il considère l'inculpation de tentative d'assassinat contre Guérin comme invraisemblable pour ne pas dire autre chose. (Bruit). La déposition de M. Millevoye, empreinte de modération, produit une excellente impression.

DÉPOSITION DE M. BONAMOUR

M. Bonamour, rédacteur à l'*Echo de Paris*, est introduit. M. Bonamour renouvelle ses protestations contre les dires de M. Hennion qui l'avait représenté comme chargé d'une mission secrète auprès du général Négrier; c'est une fable. Il expose que la Ligue des patriotes fut reconstituée, uniquement pour répondre à la campagne contre l'armée, au moment même où le sénateur Trarieux (*mouvement*) venait de donner l'accolade à l'anarchiste Sébastien Faure. (Rires approbatifs).

Questionné sur le congrès de Versailles, M. Bonamour dit : J'avais lu l'article de M.Clémenceau, « Je vote pour Loubet,» j'allai à Versailles. Au moment d'entrer dans la cour, un des gardiens du palais me demanda pour qui j'étais. Je répondis : « Pas pour Loubet ! » Eh bien ! me dit-il alors avec un sourire, entrez tout de même, cela ne fait rien, au contraire! (Longue hilarité). Je vis là l'impopularité de M. Loubet, même aux yeux des serviteurs du régime actuel. (Bruit).

M. Bonamour, en ce qui concerne le retour de M. Loubet à la gare Saint-Lazare, retour du congrès, déclare que, contrairement aux dires de M. Ch. Blanc, ancien préfet de police, l'escorte présidentielle n'est nullement responsable des avanies adressées au président. « La police, dit-il, je l'ai vu, fraternisant avec les manifestants. »

LE PROCUREUR. Je proteste. — M. BONNAMOUR. C'est pourtant vrai.

Le Procureur réédite ses protestations. (Agitation aux bancs des juges et des accusés). — M. CAILLY. C'est son témoignage, écoutez!

M. BRUNET. Le Procureur général n'y était pas : il ne peut donc savoir ce qui se passa. (Bruit.) — M. BONNAMOUR. Messieurs, j'ai prêté serment, je constate un fait matériel.

LE PROCUREUR. Je ne laisserai pas passer les outrages à la police, pas plus que je ne laisserai dire que les manifestations étaient spontanées. (Tumulte.)

M. DE CHAMAILLARD, juge. — Je demande que les témoins puissent déposer en toute liberté, sans être menacés.

M. LE DUC D'AUDIFFRED-PASQUIER. — Je proteste contre le langage du procureur général. (Bruit).

M. BONNAMOUR. — Ce que je dis est tellement vrai que, ce jour là, M. Déroulède aurait pu, sans difficultés, s'emparer de l'Elysée. (Rumeurs).

M. Bonnamour déclare savoir que M. Guérin ne voulait pas se joindre à l'action déroulédiste ; sur question du procureur général, il dit que, le jour de l'élection de M. Loubet, au retour de la gare Saint-Lazare, les gardiens de la paix riaient et se frottaient les mains pendant les manifestations en disant : ça va bien ! (Rires).

M. BONI DE CASTELLANE

Vient enfin M. Boni de Castellane, député des Basses-Alpes, dont l'arrivée, à la barre, provoque un vif mouvement de curiosité; la déposition de M. Castellane est très courte, mais très nette: il déclare n'avoir jamais écrit, contrairement, à une allégation du procureur Hennion, à M. de Ramel; il ajoute qu'il ne connaît pas M. Buffet et n'a jamais appartenu à aucune association royaliste: il s'est d'ailleurs présenté aux élections avec l'étiquette républicaine.

M. JARZUEL

M. Jarzuel, rédacteur au *Gaulois*, dépose ensuite. Le témoin, qui est membre de la Ligue des Patriotes, ne connaît pas de rapports entre les royalistes et M. Déroulède ; il ajoute que ces rapports sont une fable. Le jour de l'affaire de Reuilly, M.Jarzuel, qui se trouvait à la place de la Nation, rencontra MM. Barillier et Baillière: il a vu la manifestation, mais n'est arrivé, avec Baillière, à la caserne de Reuilly, que lorsque tout était fini; M. Jarzuel ajoute *qu'il est persuadé que, le 23 février*, personne, dans la Ligue des Patriotes, pas même M. Marcel Habert, ne connaissait les projets de M. Déroulède.

M. BAILLIÈRE. — Où étais-je, le jour de la manifestation d'Auteuil ? — M. JARZUEL. Je faisais avec vous, une partie d'impériale, au Café Mazarin. (Longue hilarité.)

A la fin de sa déposition, M. Jarzuel dit que la *Ligue des Patriotes* empêchait le cri de : Vive le Roi!

M. POIRIER DE MARÇAY

M. Poirier de Marçay se présente ensuite à la barre : Toute la jeunesse, dit-il, proteste contre l'allégation du rapport Hennion que je suis royaliste : je n'assistais donc pas, à ce titre, à la réunion de la salle Luyenet, tenue par M. Déroulède; il est républicain socialiste, ajoute-t-il, et ne connaît aucun des accusés royalistes: on m'accuse, dit-il, d'avoir reçu 350.000 francs d'une source inconnue pour être distribués aux terrassiers grévistes; cette somme n'a jamais existé; j'ai uniquement fait une collecte à la sortie de cette même réunion de la salle Luyenet et qui rapporta exactement 255 fr. 55. (Explosion de rires.)

M. Boullay : Le témoin a-t-il entendu jamais parler de fonds royalistes mis à la disposition des terrassiers grévistes? — Le témoin : Jamais ! (Mouvement.)

Sur ce, l'audition est suspendue à 3 h. 45.

(Voir la suite plus loin)

AUTOUR DE LA HAUTE-COUR

Une lettre des accusés au président du Conseil

Paris, 8 décembre. — Les accusés de la Haute-Cour ont envoyé hier à M. Waldeck-Rousseau la lettre suivante :

« Paris, le 6 décembre 1899.

» Monsieur le ministre,

» Les conditions dans lesquelles se termine l'audition des témoins à charge dans le procès de la Haute-Cour rendent l'accusation suspecte et la défense impossible.

» Les fonctionnaires de la police restent les seuls témoins de l'accusation; mais ils ne sont que les échos de propos en l'air ou de dénonciations anonymes qui devraient être sans valeur tant qu'ils ne sont pas confirmés par des preuves.

» La Haute-Cour vient de rendre un arrêt qui leur permet de se retrancher derrière le secret professionnel et de refuser de révéler les sources de leurs informations.

» Il ne nous reste qu'à nous adresser à vous, monsieur le ministre, pour vous demander de les autoriser à dire toute la vérité et de faire connaître les auteurs de leurs renseignements. La loyauté des débats et la dignité même de votre administration sont intéressées à ce qu'ils puissent parler sans réserve.

» Il faut, d'une part, que la défense ne soit pas mise dans l'impossibilité de confondre les informateurs qui ont trompé ces agents.

» Il faut, d'autre part, qu'en continuant à s'abriter derrière le secret professionnel, ceux-ci ne soient pas exposés plus longtemps à paraître injustement les complices de calomniateurs.

» L'accusation ne saurait objecter, sans se condamner elle-même, que des rapports de police doivent demeurer sans influence sur les esprits des juges, puisqu'elle en fait état, qu'elle les a versés aux débats et qu'elle a vainement cherché faute de preuves, et au dernier moment, à les étayer par l'audition des chefs eux mêmes de la police qui, comme leurs subordonnés se sont réfugiés derrière le secret professionnel.

» Encore moins prétendrait-on invoquer, pour justifier le silence de vos fonctionnaires, l'intérêt de ce que M. le procureur général a appelé l'espionnage intérieur. Cet intérêt n'est rien à côté des nécessités du contre-espionnage extérieur. Et, dans un procès récent de haute trahison, le gouvernement de la République n'a pas hésité à sacrifier ces nécessités pour assurer la liberté de la défense.

» Nous avons droit aux mêmes garanties de justice.

» Veuillez recevoir, monsieur le ministre, l'assurance de nos sentiments les plus distingués.

» André Buffet, Eugène Godefroy, Pontevès-Sabran, F. de Ramel, le comte A. de Bourmont, R. Poujol de Fréchencourt, Barillier, Baillière, Jacques Cailly, Jules Guérin, Dubuc, Ed. Brunet. »

La santé de Déroulède

Paris, 8 décembre. — On communique le bulletin de santé suivant :

Les médecins soussignés, déclarent après examen, que Paul Déroulède, détenu à la prison de la Santé, est atteint de rhumatismes articulaires, siégeant au niveau d'anciennes fractures du pied gauche. L'affection très douloureuse ne présente aucun caractère de gravité, mais rend toujours la marche difficile et pénible. Il est impossible, pour le moment, de déterminer la durée exacte de ces accidents.

Quant à la bronchite elle est notablement améliorée; depuis cette dernière poussée rhumatismale, la fièvre de 39·0 est tombée à 38·4; l'état général est plutôt meilleur, mais reste toujours soumis à l'influence des variations atmosphériques de la saison.

« Fait à la prison de Santé, le 8 décembre 1899.

Docteur DE BEAUVAIS, médecin en chef de la Santé;
Docteur FLOQUET, médecin du quartier cellulaire de la Haute-Cour. »

REVUE COMMERCIALE

Fourmies, le 7 décembre 1899.

LAINES BRUTES. — Les enchères de Londres ont débuté le 28 novembre dernier avec 15 0/0 de faveur sur les cours de la dernière vente. Depuis, la hausse s'est encore accentuée ; elle atteint couramment 20 0/0 sur tous les genres. Les enchères sont très ardentes ; les Anglais et les Allemands sont les principaux acheteurs. Cependant, ces jours derniers, l'industrie française a commencé à participer aux achats. Sous l'influence des hauts prix pratiqués à Londres, les cours aux pays d'origine sont fermement tenus.

LAINES PEIGNÉES. — Peu d'affaires ont été traitées pendant cette quinzaine ; néanmoins, vu l'impossibilité de se remplacer, les prix sont bien tenus.

FAÇONS DE FILATURE. — La modification du barème annoncée au dernier bulletin a été ratifiée à l'unanimité par l'Assemblée générale des filateurs de Roubaix-Tourcoing-Fourmies.

FILS. — On continue à livrer les anciens marchés : l'impossibilité où se trouve le filateur de livrer rapidement, empêche souvent la conclusion de nouvelles affaires.

TISSUS. — Des suppléments d'ordres arrivent journellement, mais toujours pour livraisons à bref délai, pour lesquelles les prix pratiqués se rapprochent de la parité des cours des matières premières.

Condition publique des laines, soies et cotons.

Relevés comparatifs bi-mensuels du 23 novembre au 6 décembre :

	1898	1899
Laine peignée	244.486 k. 90	105.917 k. 30
Laine filée	197.835 k. 70	182.410 k. 50
Ensemble	422.322 k. 70	288.327 k. 80
Décreusage		
Titrages	573	683

(Bulletin bi-mensuel.)

LA LAINE A LONDRES

Londres, 8 décembre. — MM. Windeler et C°, Jacomb, Son et C°, Buxton, Ronald et C°, Balme et C° offraient ce soir 13.000 balles dont un gros tiers de croisés et Cap. Aucun changement à signaler sur mes télégrammes précédents.

La tendance est toujours à la hausse et ce sont aussi les Allemands et les Anglais qui continuent à mener le marché. Le Nord de la France opère très peu.

FIN D'ANNEE

Les personnes qui savent, par expérience, combien il est désagréable de ne pas trouver sous la main, au moment de s'en servir, une provision de

CARTES DE VISITE

font, dès maintenant, leurs commandes à l'***Imprimerie du « Journal de Roubaix », 71, Grande-Rue.***

Etre servis rapidement et à bon marché, se procurer des cartes élégantes, irréprochables comme carton et impression, voilà les désirs de tous les clients.

En s'adressant immédiatement à l'***Imprimerie du Journal*** qui s'est fait ***UNE SPÉCIALITÉ*** des cartes de visite, ces désirs, très légitimes, seront satisfaits.

On peut également confier les commandes aux porteurs du journal.

LA VIE SPORTIVE

CYCLISME

La circulation internationale des vélocipèdes. — L'Union Vélocipédique de France nous communique la note suivante :

Comme suite à la lettre de M. le directeur général des Douanes belges, que nous avons publiée et d'après laquelle les membres de l'Union Vélocipédique de France seraient admis, *à partir du 1er janvier 1900*, à entrer en Belgique avec leur vélocipède sur simple présentation de leur carte de membre, le comité directeur de l'U.V.F. vient de recevoir, par lettre en date du 6 décembre de M. de Smet de Naeyer, ministre des finances en Belgique, notification des dispositions arrêtées en vue de la mise en pratique de ce nouveau régime.

Nous donnons ci-dessous l'extrait de cette lettre intéressant les unionistes :

Conformément aux nouvelles dispositions arrêtées, la carte de membre de vos sociétaires devra porter : 1° Le nom et le domicile du détenteur de la carte, ainsi que la signature de celui-ci ; 2° Le numéro d'inscription du membre dans le *registre de la société* ; 3° La photographie du titulaire, revêtue du timbre sec de la société ; toutefois, l'oblitération de la photographie peut avoir lieu aussi au moyen de la signature du membre, mais il est recommandé aux sociétés intéressées d'engager autant que possible *leurs affiliés à réclamer* l'apposition du timbre sec, de sorte que ce mode d'oblitération se généralise et devienne la règle ; 4° L'espèce, la marque et le numéro de fabrique du vélocipède ; 5° La signature du président ou du secrétaire de la société, laquelle peut être apposée au moyen d'une griffe, et 6° Le millésime de l'année pour laquelle la carte est valable.

J'ajouterai que le bénéfice du régime spécial n'est pas accordé pour les vélocipèdes non montés qui ne portent pas de traces apparentes d'usage. *Les vélocipèdes dont* l'identification n'est pas possible par suite de l'absence de marque de fabrique et de numéro sont également exclus de la faveur du régime spécial et devront, dans ce cas, être soumis aux formalités douanières ordinaires, c'est-à-dire au dépôt d'une caution et à la levée d'un acquit de transit. Il est entendu en outre, que la douane conserve toujours le droit d'exiger l'accomplissement de ces dernières formalités en cas de suspicion de fraude.

Pour le surplus, rien n'est modifié *en ce qui concerne* les dispositions existantes réglant l'ouverture de certains bureaux et succursales de bureaux de douane, les dimanches et jours fériés, à la circulation internationale des vélocipèdes. Le cautionnement versé par votre société pour l'obtention du régime spécial du triptyque sera remboursé, après que tous les permis de libre circulation délivrés à vos membres, seront rentrés duement déchargés aux bureaux ou aux succursales de bureaux de douane où ils ont été validés.

— **La commission** sportive de l'U.V.F. a reçu avis de l'I.C.A. que la piste de Vienne (Autriche) sur laquelle ont été courus les Championnats du Monde de 1898, est disqualifiée jusqu'à ce que les comptes de ces championnats aient été réglés. Les coureurs licenciés de l'U.V.F. sont donc avisés que leur participation à une course organisée sur cette piste entraînerait également leur disqualification.

Nord Touriste. — Vendredi soir, à neuf heures, le comité du N. T. s'est réuni à l'Hôtel Ferraille sous la présidence du docteur Butruille. La commission a examiné la libre circulation en Belgique. Des démarches vont être faites près de l'administration belge pour que les sociétaires du Nord Touriste bénéficient des mêmes avantages que les membres du T. C. F. et de l'U. V. F., et que sur la simple présentation de la carte d'identité les formalités de douane leur soient évitées.

L'issue de ces démarches n'est pas douteuse, le « Nord-Touriste » s'étant occupé de la question et ayant obtenu, il y a quelques semaines, par lettre de M. le ministre des Finances de Belgique, l'assurance que le Touring-Club du Nord serait assimilé aux autres sociétés qui ont le même but, les mêmes aspirations. Les commissaires prennent ensuite les dispositions nécessaires pour répondre au mouvement qui se dessine dans la région en faveur de la société. Le président annonce enfin que des travaux vont être effectués à quelques trottoirs cyclables dans la banlieue de Roubaix et que l'appui du service de la voirie est déjà assuré. Après examen d'autres questions secondaires, la séance est levée à dix heures un quart.

FOOTBALL

Racing-Club Roubaisien. — Match contre l'Union sportive Tourquennoise. La commission de football du R.C.R. a formé comme suit son équipe pour le match qui sera joué demain contre l'U.S.T. à 2 h. 1/2 à Tourcoing, sur le terrain de la rue Auber. But ; Bocquet; arrières : Ernest Lesur, Léon Bonte; demis : Waeles, E. Bonte, L. Dubly; avants : Lefebvre, Decock, Emile Lesur (cap.), Loucheur, Hargrave; remplaçants : M. Dubly, Hazebrouck. Rendez-vous pour les équipiers du R.C.R. à 1 heure 10, Grande-Place, pour prendre le tramway.

Les équipiers dont les noms suivent sont priés de se trouver dimanche prochain à une heure au café Moderne pour prendre le tramway de 1 heure 1/4. Bocquet, Ernest Lesur, Léon Bonte, Valéry Waelès, Emile Bonte, Léon Hargraeve, A. Loucheur, Emile Lesur, Decock, Jean Lefebvre, Maurice Hazebroucq.

— La commission de football prie les équipiers troisièmes de se trouver au terrain de la rue de Beaumont dimanche matin, à neuf heures, pour jouer un match contre l'équipe troisième de l'Union Sportive Tourquennoise.

— **Dimanche prochain** 10 décembre, l'équipe IIIe de l'U.S.T. ira jouer à Roubaix son premier match d'entraînement de foot-ball. Cette équipe qui vient d'être formée, se compose des joueurs suivants : Catelain, Longuespé, Wilmot, Bouche, Prouvost H., Delbecque, Wattrelos, Papon, Brumm (cap.), Flipo, Seynaeve. L'U.S.T. aura à lutter, pour son coup d'essai, contre l'équipe 3e du Racing-Club Roubaisien, c'est assez dire qu'elle aura à faire à forte partie.

A 2 heures 1/2, rue Auber, l'équipe première de l'U.S.T. se rencontrera avec l'équipe première du Racing Club Roubaisien. L'équipe première du doyen des clubs du Nord ne compte plus ses victoires ni ses luttes sensationnelles avec les plus réputés des clubs de France et de Belgique ; tout le monde a pu apprécier son jeu et l'endurance extrême de ses équipiers. L'équipe de l'U.S.T., composée de joueurs plus jeunes et plus légers, mais très entraînés, tiendra à soutenir la réputation qu'elle s'est acquise et offrira à ses adversaires une résistance qui remplira d'enthousiasme les nombreux spectateurs du match.

Voici la composition des équipes : Pour le R. C. R. (1) : Bocquet, Lesur Ernest, Bonte L., Waelès; Dubly ; E. Bonte, De Cock, Lesur Emile (Cap), Loucheur, Hargrave, Lefebvre. Pour U. S. T. (1) : Vaulaethem H., Tarel, Desrousseaux F., Heinrich, Wattel P. (Cap.), Stein, Fromentin (2), Fleury, Duueit, Morel, Malfait.

LUTTE

Un championnat du Nord de lutte, auquel trois mille francs de prix sont attribués, aura lieu à l'Hippodrome Lillois, les samedi 9, dimanche 10 et lundi 11 courant. On nous annonce l'engagement de : Laurent le Beaucairois, Paul Pons, Peyrouse le Lion de Valence, Aimable de la Calmette, Ch. Poirée, Schackman, Dumont, etc. Parmi les lutteurs régionaux, citons Paquit et Cnudde, du Cercle Athlétique lillois, ainsi que Bailleul et Parsis de Roubaix.

CHRONIQUE COLOMBOPHILE

ROUBAIX. — Exposition et vente de 24 pigeons voyageurs provenant du colombier de M. Victor Carette, rue d'Alma, 73, le dimanche 10 décembre, chez M. Delcroix-Ledru, rue Blanchemaille, 72. Par la même occasion vente du matériel : constateur, plateaux, garde manger, etc. Faculté d'adduction jusqu'au 15 mars prochain. L'amateur s'engage à ne plus tenir de pigeons sous le même toit. 60090

ROUBAIX. — M. J.-Bte Duvivier, exposera ses pigeons, dimanche 10 décembre, chez M. Jean Degraeve, cabaretier, rue de Rôme.

COMBATS DE COQS

ROUBAIX. — Dimanche 10 décembre, attaque d'un 2/3 pour 50 fr., paires de plaisir à 10 fr., Au Cuirassier à la Marlière contre le Grand Parc, de Roubaix. Mise au parc à 5 h. 1/2 précises.

— Lundi 11 décembre, attaque d'un 3/5 pour 100 fr., paires de plaisir à 10 fr. chez M. Joseph Delbart, Au Grand Parc, rue du Vieil-Abreuvoir, 22, contre l'Enfîlé. On y verra des sujets remarquables. De nombreux paris sont engagés.

— Mardi 12 décembre, rendage du Grand Parc, au Maréchal de Coyghem. 56590d

— Dimanche 10 décembre, à 5 h. chez M. Félicien Descamps, 2/3 pour 30 fr., paires de plaisir à 5 fr. contre M. Henri Debœuf, de la Broche de Bois. On y verra de bons sujets de 5 à 6 livres. — Qu'on se le dise. 59750d

LE THÉATRE ET LA MUSIQUE

Au Théâtre lyrique de la Renaissance. — *La première représentation d' « Iphigénie en Tauride » de Gluck.* — Première n'est peut-être pas le terme bien propre pour la représentation d'une œuvre qui fut donnée avec un immense succès le 18 mai 1779, il y a par conséquent plus de cent vingt ans. Or cette œuvre n'avait pas été reprise depuis 1868 époque à laquelle Pasdeloup, fervent admirateur de Gluck, la fit représenter au Théâtre lyrique. La Renaissance l'a donnée jeudi soir, et toute la presse artistique, sans s'arrêter à quelques imperfections dans l'interprétation, à l'insuffisance de la mise en scène, est unanime à constater la satisfaction que lui cause la résurrection de cette œuvre magistrale et l'excellente impression qu'elle a produite sur le public. Cette louable tentative d'une petite scène parisienne, dont tous la félicitent, fait augurer un retour vers la musique de Gluck qui ne tardera pas, espérons-nous, à trouver le cadre grandiose qui lui convient.

D'autres premières sont annoncées : au Théâtre lyrique de la Renaissance, celle de *L'Hôte* de MM. Michel Carré et Edmond Missa; au Théâtre royal de la Monnaie de Bruxelles, celle de *Thyl Uylenspiegel*, drame lyrique en quatre actes, paroles de MM. Henri Cain et Lucien Solvay, musique de M. Jean Blockx, les compositeurs à qui *La princesse d'Auberge* a déjà fait une brillante réputation.

Une première à Reims. — Jeudi soir a eu lieu, au théâtre de Reims, la première représentation des *Pharaons*, opéra en quatre actes, tiré du drame en vers de M. Ferdinand Dugué, poème de M. Grandmougin, musique de M. Ch. Grelinger, chef d'orchestre de l'Odéon. L'œuvre qui a obtenu un très vif succès était interprétée par Mme Auguez de Montaland, de l'Opéra Comique : Mlle Lloyd, Mlle Charpentier, de l'Opéra-Comique : MM. Huberdeau, Viannenc, de l'Opéra-Comique ; Cazeneuve, des Concerts Colonne et Dumortier, du Théâtre lyrique.

— **Les artistes français.** — Coquelin cadet vient de rentrer en France après une triomphale tournée à l'étranger où il a fait applaudir notre théâtre et notre esprit. Rome et Naples ont été ses dernières étapes. A Rome, la reine d'Italie ainsi que le prince et la princesse de Naples, ont assisté aux deux représentations qu'il a données au Théâtre National. La reine a fait complimenter l'artiste français pour sa magistrale interprétation de M. Poirier et s'est beaucoup amusée à l'audition des monologues de Jules Thivet. Coquelin cadet a continué sa tournée par le Midi de la France, où son succès n'a pas été moins brillant.

— Mme Emma Calvé est en Amérique où elle est partout l'objet d'enthousiastes ovations. On l'acclame jusque dans les rues dès qu'elle est reconnue. Elle doit créer *l'Hérodiade* de Massenet prochainement, sur la scène du Métropolitan-House de New-York.

Chronique Locale
ROUBAIX

Ce numéro comprenant six pages ne doit être vendu que CINQ centimes.

La réunion du Conseil municipal qui devait avoir lieu, vendredi soir, est remise à une date ultérieure.

Les grèves. — Une grande amélioration s'est produite, vendredi matin, dans la situation des grèves.

Dans la filature de M. Charles Pollet, rue de la Redoute, les 115 grévistes ou chômeurs ont repris le travail, le matin. Un arrangement était intervenu entre eux et leur patron au sujet de l'allocation des primes.

Les 43 tisserands en grève de l'établissement de MM. les fils d'Alfred Motte, rue Molière, ont également regagné l'atelier, jeudi matin, sans avoir obtenu d'augmentation.

A la Société Anonyme d'Ameublement, rue de Bavai, les ouvriers ont obtenu satisfaction sur plusieurs points, à la suite d'une entrevue qu'ils ont eue avec leurs patrons. Ils continuent le travail.

Il ne reste donc plus que deux établissements en grève, la filature de M. Amédée Prouvost, rue de Beaumont, et le peignage de MM. Alfred Motte et Cte, rue d'Avelghem. Rien de nouveau à signaler dans la situation de ces deux grèves.

Une conférence mutualiste. — M. Edouard Duquenne, fera une conférence sur la mutualité, le dimanche 10 décembre, à trois heures et demie du soir, au siège de la « Mutuelle Nadaud », estaminet Willem, 1, place Nadaud.

Le classement de la rue Jouffroy. — Par arrêté préfectoral en date du 28 octobre, la rue Jouffroy, section prolongée entre le boulevard de Reims et le chemin vicinal ordinaire n° 9, dit des Trois-Ponts, est classée dans le réseau des voies publiques municipales de la ville de Roubaix. Le plan des alignements sera déposé pendant un mois au secrétariat de la Mairie, afin que les intéressés puissent en prendre connaissance.

Une enquête sur un projet d'acquisition de terrains. — Une enquête est ouverte sur le projet d'acquisition de terrains destinés au redressement de l'avenue du second hôpital et des rues de Maufait, du Pont Rouge et de Charleroi.

Le projet avec les pièces à l'appui sera déposé à la Mairie pendant quinze jours, du 11 au 18 décembre courant inclusivement, pour que les habitants puissent en prendre connaissance tous les jours de neuf heures à midi et de deux à cinq heures du soir. A l'expiration de ce délai, un commissaire enquêteur, désigné à cet effet par M. le préfet, recevra à la Mairie, le 9 de ce mois, de trois à quatre heures du soir, les observations qui pourraient être faites sur ce projet.

L'œuvre des vieux timbres-poste. — L'œuvre des vieux timbres a pour but de réaliser des ressources destinées à venir en aide aux missionnaires qui évangélisent l'Etat indépendant du Congo, en leur permettant l'érection de nouveaux villages, foyers de religion et de civilisation.

Pour réaliser son but, l'œuvre recueille les vieux timbres que les personnes charitables veulent bien lui adresser, ainsi que les cartes postales oblitérées, mais entières et aussi les bandes ayant le timbre imprimé et oblitéré.

Le comité-directeur reçoit aussi, avec reconnaissance, tous objets pouvant servir à l'aménagement des chrétientés et à réaliser des ressources pour les missionnaires et leurs protégés, tels que : perles, verroterie, chapelets, images, médailles, boutons dépareillés, tissus, vêtements, etc., etc.

Les envois de toute nature peuvent être adressés à Mlle Marie Alloncius, 96, rue de Lannoy, à Roubaix.

Un départ pour Madagascar. — Vendredi dernier est parti pour rejoindre à Marseille le transport pour Madagascar, M. Desmedt, l'un des premiers employés de la Compagnie Financière Belge-Française, qu'il a quittée pour entrer dans la Société Roubaisienne de Madagascar.

M. Desmedt, ancien adjudant à la légion étrangère, ayant fait les campagnes du Dahomey et du Tonkin, est bien le type de l'énergie française personnifiée dans le soldat colonisateur.

Il compte à son actif plusieurs actions d'éclat accomplies dans des missions de convoyeur très difficiles qui ont attiré sur lui plus d'une fois l'attention des généraux des corps expéditionnaires.

La Société Roubaisienne de Madagascar confie à M. Desmedt la mission de chef de convoi des troupeaux qu'il ramène du Nord de l'Ile vers l'intérieur soit comme ayant l'élevage pour destination soit pour la vente aux abattoirs de Tananarive ou de la Réunion.

M. Bernard, l'énergique directeur de la société, va donc avoir deux lieutenants des plus appréciables en M. Rousselot, lui-même ancien sous-officier et sous-directeur, et en M. Desmedt qui va les rejoindre.

Ce dernier était très estimé à Lille et à Roubaix et il lui avait déjà été fait plusieurs propositions pour des établissements coloniaux au Congo et à Madagascar.

Une délégation des anciens gradés de Lille, sous la conduite du secrétaire, M. Duhamel, lui a offert un punch d'adieu et c'est avec une émotion extraordinaire chez un homme de pareille trempe qu'il a quitté à Lille ses anciens camarades de régiment, et, à Roubaix, ses collègues de la Compagnie Financière.

Nous devons aussi dire que ces derniers ont tenu avant le départ de M. Desmedt pour Madagascar, à lui offrir un souvenir qui consistait en un superbe chronomètre qui les rappellera là-bas à la pensée de leur ancien collègue.

Nous adressons à M. Desmedt nos meilleurs vœux de santé et de réussite.

Le géant Constantin. — C'est bien un géant qui vient de nous arriver : il ne mesure pas moins de deux mètres quarante-neuf ! Beaucoup de nos concitoyens connaissent Constantin, qui, il y a trois ans, a déjà fait un séjour à Roubaix. Cette fois, le géant a élu domicile, en compagnie de son barnum, un vrai pygmée auprès de lui, à l'estaminet du *Blanc d'Herseaux*, angle du boulevard Gambetta et de la place de la Liberté.

Les cambrioleurs dans un magasin de chaussures. — Les rôdeurs de nuit ont commis un nouvel exploit, la nuit de jeudi à vendredi, dans le magasin de chaussures de M. Demanez-Decock, rue des Sept-Ponts, 27. Il était environ trois heures du matin quand l'attention de Mme Demanez-Decock fut attirée par un bruit insolite venant du rez-de-chaussée de son habitation. Voulant se rendre compte de ce qui se passait, la marchande ouvrit aussitôt la fenêtre de sa chambre à coucher située sur le devant, au premier étage. A ce moment, elle put distinguer deux individus qui disparaissaient dans l'ombre vers la rue de Courtrai.

Mme Demanez-Decock s'empressa d'éveiller son mari. Celui-ci descendit dans son magasin et constata le vol. Les malfaiteurs avaient fait sauter les boulons des volets et brisé une glace de la vitrine. Toutes les chaussures de femmes et d'enfants, qui se trouvaient à l'étalage, avaient disparu.

Pour toute consolation M. Demanez-Decock n'a pu que porter plainte, vendredi matin, à M. Prudhomme, commissaire de police du 4e arrondissement. Le montant du vol est évalué à une somme de deux à trois cents francs. Une enquête est ouverte.

Cambrioleurs surpris. — Dans la nuit de jeudi à vendredi, vers minuit, Mme veuve Thormans, qui demeure rue Pierre-de-Roubaix, cité Flipo, était réveillée pour aller assister une femme malade. Son attention fut attirée par les aboiements de son chien. Voulant voir ce qui se passait, elle sortit dans la cour. A ce moment elle aperçut une de ses voisines de la rue Leverrier, rue parallèle à la cité Flipo, qui se trouvait à sa fenêtre et criait : au voleur ! En effet elle venait d'apercevoir, sur le mur séparatif de la cité, quatre individus qui s'apprêtaient à descendre dans les cours de marchands épiciers de la rue Leverrier. Les malfaiteurs prirent aussitôt la fuite. On ne possède pas leur signalement.

Un vol au comptoir. — Un gamin précoce, Henri Badar, âgé de quatorze ans, sans domicile fixe, s'est introduit, jeudi, dans l'estaminet de Mme veuve Moulart, boulevard de Beaurepaire, et s'est emparé d'une somme de vingt francs qui se trouvait dans le tiroir du comptoir. Henri Badar a été arrêté, vendredi matin, à huit heures, par le service de la sûreté, et écroué au dépôt.

Les accidents du travail. — Une étirageuse du peignage de MM. Alfred Motte et Cie, rue d'Avelghem, *s'est fait une entorse au pied gauche* en tombant. M. le docteur Rousseau, qui a examiné la blessée, Elise Lampe, âgée de 20 ans, demeurant rue Desbonnet, lui a ordonné un repos de six jours.

— Amand Carnois, garçon de brasseur, âgé de 33 ans, demeurant rue Malplaquet, occupé chez MM. Froidure et Lefebvre, brasseurs, a fait une chute en portant une rondelle de bière. M. le docteur Dubar a donné les premiers soins au blessé et lui a prescrit huit jours de repos.

— Chez M. Auguste Lepoutre, fabricant rue de la Redoute, un emballeur a été blessé à la cuisse droite par une aiguille. Cet ouvrier habite rue de Maufait ; il devra subir huit jours d'incapacité de travail prescrits par M. le docteur Butruille.

— A la société coopérative l' « Economie », l'un des ouvriers, Edouard Lefebvre, âgé de 29 ans, demeurant rue de Saint-Amand, s'est blessé au pouce de la main gauche. Une vingtaine de jours de repos lui ont été prescrites par M. le docteur Lepers.

— En déchargeant des feuilles de zinc, chez son patron M. Planquart-Courier, entrepreneur, l'un des ouvriers s'est blessé aux reins. M. le docteur Lherbier qui a donné les premiers soins au zingeur, Arthur Nichem, âgé de 31 ans, demeurant rue de Denain, lui a ordonné quelques jours de repos.

— Henri Vandorpe, aide-mouleur, âgé de 13 ans, travaillant pour le compte de M. Desaegher, fondeur, rue de Wasquehal, a été brûlé au pied droit par de la fonte en fusion. M. le docteur Lepers, lui a prescrit dix jours de repos.

— Dans l'atelier de M. César Duyck, fondeur, rue des Fondeurs, un homme de peinne s'est blessé en soulevant un châssis de fonderie. L'ouvrier, Alphonse Kutema, âgé de 47 ans, demeurant rue de la Barbe-d'Or, devra subir dix jours de repos prescrits par M. le docteur Lepers.

— Une piqûrière de chez MM. Boulangé et Frégnac, fabricants, rue de l'Alouette, est tombée dans un bassin d'eau bouillante, en y déposant sa gourde de café pour la faire chauffer. Il en est ainsi résulté une brûlure du premier degré qui la mettra dans l'impossibilité de reprendre son travail avant un mois. L'ouvrière, Virginie Delbecq, âgée de 20 ans, demeurant rue de l'Amiral-Courbet, a été l'objet des soins de M. le docteur Lepers.

L'accident mortel de l'établissement Hannart. — Les funérailles de la victime. — Vendredi matin, à huit heures et demie, ont eu lieu, en l'église du Sacré-Cœur, les funérailles de Joseph Bastin, la malheureuse victime de l'accident survenu dans l'établissement d'apprêt de MM. Hannart frères, rue de l'Espérance. La levée du corps a été faite au domicile du défunt, 2, rue d'Oran, par M. l'abbé Cappelaere, vicaire. C'est M. l'abbé de Bettignies, vicaire, qui a célébré la messe. Plusieurs couronnes avaient été offertes par le personnel de l'établissement et par la famille. Une nombreuse assistance suivait le cercueil.

Un accident dans un tissage. — Un tisserand de la main de la Société Anonyme d'Ameublement, rue de Bavai, Hippolyte Herchuez, âgé de soixante-quatre ans, était occupé à son travail, vendredi matin, vers huit heures. Tout-à-coup le bac à plomb se détacha de son métier et vint lui tomber sur la tête. Hippolyte Herchuez a été blessé assez grièvement au côté gauche de la figure et a eu la main droite écrasée. M. le docteur Riquet lui a donné des soins et l'a fait reconduire à son domicile rue des Loups.

Un homme malade dans l'église St-Joseph. — Vendredi matin, un individu qui se trouvait dans l'église St-Joseph, s'affaissa tout-à-coup. On accourut à son secours. Dès qu'il eut repris connaissance il fut interrogé et déclara se nommer Henri Beels, journalier, âgé de 40 ans; il ajouta qu'il était souffrant depuis quelque temps. M. Laché, commissaire de police du 1er arrondissement, l'a fait admettre à l'Hôtel-Dieu.

Une arrestation mouvementée, rue Turgot. — Dans la matinée de vendredi, vers onze heures et demie, un individu assez bien mis se présentait à l'épicerie-buvette tenue, rue Voltaire, 30, par M. Pierre Depraetere, et demandait à la patronne de cet établissement de bien vouloir aller appeler une voisine. Mme Depraetère, nullement défiante, accéda au désir de l'inconnu. Son absence fut de courte durée et, quand elle revint, elle surprit l'inconnu la main dans le tiroir du comptoir. A l'arrivée de Mme Depraetère, il laissa tomber l'argent qu'il tenait en main et prit la fuite dans la direction de la rue de Flandre.

L'épicière se mit à sa poursuite en criant : « Au voleur ! » Des voisins, entre autres M. Marissal, débitant de tabac, rue Voltaire, donnèrent la chasse au malfaiteur et l'arrêtèrent dans le bas de la rue de Flandre. Mais il voulut donner le change : « Mais vous vous trompez,

(Voir la suite à la 3e page)